ROUYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L INTERIEUR
WILAYA DE LA REGOIN DU GRAND CASABLANCA
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS SIDI BERNOUSSI
COMMUNE URBAINE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT COMMUNAL SIDI MOUMEN
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION TECHNIQUE

2014 926 23

### RECEPTION PROVISOIRE DU PROJET DE LOTISSEMENT SALAM AHLOUGHLAM 1 EXTENSION TRANCHE G ARRONDISSEMENT SIDI MOUMEN

Le Président de la Commune Urbaine de Casablanca :

- vu l'avis favorable de la AUC en date du 25/7/2012
- Vu le plan visé ne variètur sous n° L5/13 en date du 7 Février 2013
- vu le procès verbal de la commission en date du 17/04/2014 Composées des membres suivants :
  - Préfecture des Arrondissements Sidi Bernoussi;
  - Agence Urbaine de Casablanca;
  - Commune Urbaine de Casablanca;
  - Arrondissement Communal Sidi Moumen;
  - Protection Civile Sidi Bernoussi;
  - LYDEC : Eau ; Assainissement ; Electricité ;
  - Maroc Télécom ;
  - Conservation Foncière Sidi Bernoussi;
  - Cadastre Sidi Bernoussi;

Vu l'article 27 conformément au dahir n° 1-92-7 du 15/Hijja 1412 portant promulgation de la loi n° 25-90 relative aux lotissements , groupes d'habitations et morcellements.

Accorde la réception provisoire du projet de lotissement SALAM AHLOUGHLAM 1 EXTENSION TRANCHE G

Signé: LE PRESIDENT DE LA COMMUNE URBAINE DE CASABLANCA

ROUYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGOIN DU GRAND CASABLANCA
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS SIDI BERNOUSSI
COMMUNE URBAINE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT COMMUNAL SIDI MOUMEN
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION TECHNIQUE

CASABLANCA LE 2014 921, 20

## RECEPTION PROVISOIRE DU PROJET DE LOTISSEMENT SALAM AHLOUGHLAM 1 EXTENSION TRANCHE H ARRONDISSEMENT SIDI MOUMEN

(projet Roceptionné

Le Président de la Commune Urbaine de Casablanca :

- vu l'avis favorable de la AUC en date du 25/7/2012
- Vu le plan visé ne variètur sous n° L5/13 en date du 7 Février 2013
- vu le procès verbal de la commission en date du 17/04/2014 Composées des membres suivants :
  - Préfecture des Arrondissements Sidi Bernoussi;
  - Agence Urbaine de Casablanca ;
  - Commune Urbaine de Casablanca ;
  - Arrondissement Communal Sidi Moumen ;
  - Protection Civile Sidi Bernoussi;
  - LYDEC : Eau ; Assainissement ; Electricité ;
  - Maroc Télécom ;
  - Conservation Foncière Sidi Bernoussi;
  - Cadastre Sidi Bernoussi;

Vu l'article 27 conformément au dahir n° 1-92-7 du 15/Hijja 1412 portant promulgation de la loi n° 25-90 relative aux lotissements , groupes d'habitations et morcellements.

Accorde la réception provisoire du projet de lotissement SALAM AHLOUGHLAM 1 EXTENSION TRANCHE H

النسن مع أصلما

Signé: LE PRESIDENT DE LA COMMUNI

JRBAINE DE CASABLANC

B MA 2014

و الرئيلية والمناسبة الما

THE RESERVE OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF

## CASABLANCA LE

ROUYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGOIN DU GRAND CASABLANCA
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS SIDI BERNOUSSI
COMMUNE URBAINE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT COMMUNAL SIDI MOUMEN

5 7 2 / 20 1 3.

RECEPTION PROVISOIRE DU PROJET DE LOTISSEMENT SALAM AHLOUGHLAM 1 EXTENSUION TRANCHES E ET F

## Le Président de la Commune Urbaine de Casablanca :

- vu l'avis favorable de la AUC en date du 25/7/2012
- Vu le plan visé ne variètur sous n° L5/13 en date du 7 Février 2013
- vu le procès verbal de la commission en date du 12/9/2013 Composées des membres suivants :
  - Préfecture des Arrondissements Sidi Bernoussi;
  - Agence Urbaine de Casablanca;
  - Commune Urbaine de Casablanca;
  - Arrondissement Communal Sidi Moumen;
  - Protection Civile;
  - LYDEC: Eau; Assainissement; Electricité;
  - Maroc Télécom;
  - Conservation Foncière Sidi Bernoussi;
  - Cadastre Sidi Bernoussi;

Vu l'article 27 conformément au dahir n° 1-92-7 du 15/Hijja 1412 portant promulgation de la loi n° 25-90 relative aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements.

Accorde la réception provisoire du projet de lotissement SALAM AHLOUGHLAM 1 EXTENSION TRANCHES E ET F

Signé : LE PRESIDENT DE L URBAINE DE CASA

Jer Vice President
Ahmed BRIJA

ROUYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGOIN DU GRAND CASABLANCA
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENTS SIDI BERNOUSSI
COMMUNE URBAINE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT COMMUNAL SIDI MOUMEN

0 7 DCT 2014

# RECEPTION PROVISOIRE DU PROJET DE LOTISSEMENT SALAM AHLOUGHLAM 1 EXTENSUION TRANCHES I ET J

#### Le Président de la Commune Urbaine de Casablanca :

- vu l'avis favorable de la AUC en date du 8/5/2014
- Vu le plan visé ne variètur sous n° AL/75/14 en date du 10 Septembre 2014
- vu le procès verbal de la commission en date du 16/9/2014 Composées des membres suivants :
  - Préfecture des Arrondissements Sidi Bernoussi;
  - Agence Urbaine de Casablanca;
  - Commune Urbaine de Casablanca;
  - Arrondissement Communal Sidi Moumen;
  - Protection Civile;
  - LYDEC: Eau; Assainissement; Electricité;
  - Maroc Télécom ;
  - Conservation Foncière Sidi Bernoussi;
  - Cadastre Sidi Bernoussi;

Vu l'article 27 conformément au dahir n° 1-92-7 du 15/Hijja 1412 portant promulgation de la loi n° 25-90 relative aux lotissements , groupes d'habitations et morcellements.

Accorde la réception provisoire du projet de lotissement SALAM AHLOUGHLAM 1 EXTENSION TRANCHES I ET J

Signé : LE PRESIDENT DE LA COMMUNE URBAINE DE CASABLANCA

1 Vice Président
Ahmed BRIJA